

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mai 2011

L'an deux mil onze, le trente et un mai, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de MERLEVENEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Fortuné LE CALVE, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2011.

PRESENTS : LE CALVE F., PARE M., CORLAY J.M. ; LE LEVE Ph., LE GOFF Cl., LE LEUCH J.L., LE BLIMEAU D., GAUTIER Y., JAFFRE Cl., LE CORRE M.H., BOULAIS Ch., LE SAUSSE M., PONGERARD M.F., CORLAY I., JUSTOM Ph., LE SERREC Ph., LE LABOUSSE N., TIBULLE L., LE PADELLEC P., et LE HUEC M. A.

ABSENTS REPRESENTES :

Bruno LE BOSSER a donné pouvoir à Fortuné LE CALVE

ABSENT : Etienne LE BORGNE

Isabelle CORLAY a été élue secrétaire de séance

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Conformément à la circulaire préfectorale, il est procédé au tirage au sort de six personnes à partir de la liste électorale qui constitue le stade préparatoire de la procédure de désignation des Jurés d'Assises. Le tirage au sort a donné les résultats suivants :

- LE CLANCHE Jacques, rue du Lann Dro
- LE GOUAR Morgane 5, Trévelzun
- STEPHANO Guénola, 5, rue Louise Péliissier
- ALLAIN Athanase, route de Lesténo
- FEVRIER Marie Christelle, 16, Petit Resto
- KERJEAN Morwenna, 18, Kermorvant

D-31MAI2011-1

BIBLIOTHEQUE : TARIFS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, fixe le prix de l'abonnement à la bibliothèque communale à 10 € par an et par famille. Le règlement se fera au secrétariat de la mairie. Cette décision prendra effet au 1^{er} juillet 2011.

D-31MAI2011-2

CONSTRUCTION DE L'ALSH : APPEL D'OFFRES ET SIGNATURE DU MARCHE

M. le Maire rappelle le projet arrêté de la construction de l'ALSH (garderie périscolaire et centre de loisirs). Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide :

- De lancer un marché avec procédure adaptée, publication dans la presse et sur la plateforme de dématérialisation mégalys
- D'autoriser M. le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues suite au rapport de la commission et après vérification des offres faites par l'architecte.

CONSULTATIONS

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de lancer les consultations suivantes :

Construction de l'ALSH (centre de loisirs et garderie périscolaire)

- Mission L + SEI
- Mission PGC/SPS

Démolition de la maison

- Dépose de la toiture et désamiantage
- Dépose de la charpente et démolition des murs

Branchement assainissement pour alimenter les logements des maisons 9 et 11, rue de la mairie
Recourir à un architecte d'urbanisme pour un projet d'aménagement de la partie restante de la zone NAa Fontaine Maria

M. le Maire est autorisé à retenir les entreprises les mieux-disantes.

AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Jean-Luc LE LEUCH, adjoint à la culture, présente l'état d'avancement des travaux d'aménagement de la bibliothèque. La programmation des travaux est respectée. Le choix de skydoms évasés permet d'améliorer considérablement l'apport de lumière.

L'équipe de bénévoles, aidée d'une personne de la bibliothèque centrale de prêts, a procédé au désherbage des ouvrages, c'est-à-dire éliminer tous ceux qui ne présentent plus d'intérêt.

3 entreprises ont été contactées pour le renouvellement du mobilier. Une consultation sera faite pour l'achat du matériel et du logiciel informatiques.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, sur proposition de la commission des affaires culturelles, autorise M. le Maire à retenir les entreprises les mieux-disantes.

REFORME TERRITORIALE

M. le Maire informe que par courrier du 20 mai 2011, M. le Préfet a adressé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour recueillir l'avis du conseil municipal conformément aux termes du paragraphe IV de l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 concernant la réforme des collectivités territoriales.

Le projet ne prévoit aucune modification concernant la CCBBO (communauté de communes de Blavet Bellevue Océan) composée de Ste Hélène, Nostang, Plouhinec, Kervignac et Merlevenez.

Par conséquent, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés donne un avis favorable au projet présenté en ce qui concerne la situation de la commune de Merlevenez par rapport à la CCBBO.

EXPOSITION « le Tour des Arts »

La CCBBO a décidé de renouveler les expositions faites dans les chapelles des 5 communes membres où différents artistes exposeront leurs œuvres du 31 juillet au 7 août 2011 de 14 à 18 h. Les frais occasionnés seront pris en charge par la CCBBO. Elle versera à chaque commune la somme forfaitaire de 35€ x 10 jours, à charge pour la commune de recruter une personne pour tenir l'exposition.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour et 3 abstentions (Martine PARE, Jean-Michel CORLAY et Claude JAFFRE) décide de verser une indemnité de 35€/jour à la personne qui tiendra l'exposition.

Fortuné LE CALVE	Martine PARE	Jean-Michel CORLAY
Philippe LE LEVE	Claude LE GOFF	Jean-Luc LE LEUCH
Didier LE BLIMEAU	Yves GAUTIER	Monika PLAILLY
		Démission le 28 septembre 2009
Claude JAFFRE	Marie-Hélène LE CORRE	Christine BOULAIS
Michel LE SAUSSE	Marie-France PONGERARD	Isabelle CORLAY
Etienne LE BORGNE	Bruno LE BOSSER	Philippe JUSTOM
Absent	A donné pouvoir à F. LE CALVE	
Philippe LE SERREC	Nathalie LE LABOUSSE	Lionel TIBULLE
Patrice LE PADELLEC	Marie-Aimée LE HUEC	